



23.06.2009 – 09:54 Uhr

Cipi: Retirez les fiches des prises lorsque l'orage gronde

Berne (ots) -

- Indication: L'aide-mémoire "Conseils du Cipi en cas d'orage" peut être téléchargée en format pdf sous:
<http://presseportal.ch/fr/pm/100002394> -

La foudre frappe chaque année 10'000 bâtiments en Suisse. Elle est la principale cause de dommages incendie. Le paratonnerre constitue la meilleure protection, mais on peut aussi se protéger dans un bâtiment qui n'est pas doté d'une telle installation en suivant les conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi.

La foudre frappe parfois directement: le feu prend alors très vite et provoque des dommages importants au bâtiment touché. Les impacts indirects sont cependant beaucoup plus fréquents. Ils endommagent les appareils électriques tels que les téléviseurs, les commandes de chauffages et les ordinateurs. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi recommande de prendre les mesures suivantes en cas d'orage, en particulier dans les bâtiments qui ne sont pas équipés d'un paratonnerre:

- Le plus sûr est de se placer au centre d'une pièce.
 - Renoncer à prendre un bain et à se doucher.
 - Éviter tout contact avec les canalisations d'eau, de gaz, les installations électroniques ou les câbles d'antenne.
 - Les conversations téléphoniques passées depuis un appareil fixe peuvent également être dangereuses.
 - Retirer les prises des appareils sensibles (téléviseurs, radios, ordinateurs).
 - Même lorsqu'une maison ne dispose pas d'un paratonnerre, il est recommandé d'installer une protection contre les surtensions. Cette installation peu onéreuse peut être réalisée dans l'appartement.

En cas d'incendie, suivez l'ordre de priorité: alarmer (sapeurs-pompiers 118) - sauver - éteindre.

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi:
«Attention au feu!»

Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies. www.bfb-cipi.ch

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi

Tél.: +41/41/727'76'77

E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100585548> abgerufen werden.